

PROCÈS VERBAL DE LA
Séance du 04 Octobre 2022 – 20 heures -

Présents : Mmes CLÉMENT, CHABRIDON, VAUCHER, BOURACHOT, VIARDOT, Mrs GUILLEMIN, PERSICO, LEBEAU, RAVAT et PANNETIER.

Excusés : Mrs RAVAT, RAY, BENON, Mmes DAGOREAU et PARENT

Lecture du procès-verbal du 04 Octobre 2022, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Mme le Maire demande à ce que soient rajoutées trois délibérations, une décision modificative du budget, la demande de fonds de concours de fonctionnement à la communauté de communes Mâconnais Tournugeois et l'autorisation de signer la convention cadre avec le CDG71, le conseil municipal accepte

M RAVAT est désigné secrétaire de séance

PLUI

Mme le Maire présente le PLUI arrêté par la communauté de communes avant l'enquête publique. Au vu de cette présentation, le conseil municipal émet la remarque suivante : le projet d'OAP qui comprend 8 à 12 logements paraît surdimensionné sur un terrain en grande partie inondable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 5 voix pour (Mmes CLÉMENT, CHABRIDON, VIARDOT, BOURACHOT et Mr RAVAT, 3 voix contre (Mrs GUILLEMIN, PANNETIER et Mme VAUCHER) et 2 abstentions (Mrs LEBEAU et PERSICO), approuve le projet de PLUI, à la majorité des suffrages exprimés, arrêté avant l'enquête publique.

Vidéo protection

La commune a déjà reçu un devis et est dans l'attente d'une deuxième proposition. Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, autorise Mme la Maire à déposer dès lors les demandes de subventions suivantes : la DETR, la DSIL, le fonds départemental et le FIPDR.

Il est précisé néanmoins que la demande de subvention n'implique pas forcément la réalisation du projet.

Décision modificative du budget

Le copieur en panne et non réparable a dû être changé dans l'urgence et cette dépense n'a pas été prévue au budget. Il est donc nécessaire d'opérer les mouvements de crédits suivants : +4400 euros au compte 2183 (matériel de bureau et informatique) et - 4400 euros au compte 020 (dépenses imprévues d'investissement). Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité des membres présents, accepte cette décision modificative du budget 2022.

Demande de fonds de concours fonctionnement à la Communauté de Communes Mâconnais Tournugeois

Mme le Maire explique que la commune a la possibilité de demander un fonds de concours de fonctionnement à la Communauté de communes en présentant 10 669 euros de dépenses de fonctionnement du budget 2021 ce qui nous permettrait d'obtenir un fonds de 5334 euros. Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents, accepte de demander ce fonds de concours à la communauté de communes Mâconnais Tournugeois.

Convention cadre avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Saône-et-Loire

Mme le Maire explique que la commune doit signer une convention avec le CDG71 afin d'adhérer aux missions qui sont pour nous obligatoires. Cette convention nous permet également de pouvoir faire appel au CDG71 pour des missions ponctuelles si besoin et optionnelles.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, autorise Mme le Maire à signer la convention avec le CDG71.

Rapport 2021 sur la qualité de l'eau publié par le syndicat des eaux du haut mâconnais

Il y a 5632 abonnés pour 10439 habitants et 254 kms de réseau grosse conduites.

La qualité de l'eau est 100 % conforme aux normes réglementaires une fois qu'elle est traitée au charbon.

872000 m3 sont produits pour 3;23 euros par m3 en moyenne

Questions diverses

- La commission bulletin municipal se réunira le 26 Octobre à 20 heures et celle des finances le 16 Novembre à 20 heures
- La SNCF va étudier et mesurer les nuisances et envisager éventuellement des travaux.

La prochaine séance aura lieu le 22 Novembre 2022 à 20 heures.

Le Maire
Patricia CLÉMENT



Le secrétaire de séance
Jean-Paul RAVAT